

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11 BIS, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant un bilan sur la pratique sportive des jeunes en France et sur les moyens de la développer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France est classée 119 sur 146 dans une étude sur l'activité physique des adolescents, publiée en 2019 par l'Organisation mondiale de la santé.

Les filles sont plus concernées que les garçons dans la grande majorité des pays : en moyenne, elles sont 85 % à ne pas respecter les recommandations de l'OMS, contre 78 % des garçons.

Cela a bien entendu des conséquences sur la santé de nos jeunes.

Cet amendement propose donc d'établir un état des lieux de la pratique sportive des jeunes en France, afin de mieux évaluer les mesures à prendre pour leur permettre d'avoir une activité physique plus importante.